

Compte rendu du Conseil Municipal du 09 juillet 2020

Présents : Philippe Peyre, Annick Armand, Yolande Madiot, Lionel Boumier, François Steenhout, Virginie Andrasi, Julie Atger, Mikael Maes, Pierre Gabriel, Jean Busch, Norine Jonas

Secrétaire : Sabine et Annick

Président de séance : Philippe Peyre

Ordre du jour :

- 1- Désignation des différentes délégations
- 2 - Désignation du Conseiller Communautaire et de son suppléant
- 3 - Désignation des différentes Commissions
- 4 - Délibération donnant autorisation au maire d'engager les travaux de la Méouge
- 5 - Délibération pour trouver les financements des travaux de la Méouge
- 6 - Délibération pour signer des conventions avec les propriétaires riverains concernés par les travaux de la Méouge
- 7- Questions diverses

1 – Philippe PEYRE, Annick ARMAND, Yolande MADIOT et Lionel BOUMIER auront pouvoir de signature ; évolution possible autant que de besoin.

Approbation unanime.

2 - Démission du maire Philippe Peyre du conseil communautaire, A. ARMAND est désignée titulaire, YO. MADIOT suppléante.

3 – Différentes Commissions : voir tableau en annexe.

Le 17 juillet, rencontre prévue avec le village et possibilité à ceux qui le désirent d'apporter leur savoir-faire à l'une ou l'autre de ces Commissions.

Objectif : transparence et participation de tous à la vie du village.

4 et 5 – ces deux délibérations sont traitées ensemble.

- *Les Bussets* : attente du devis Polder, Minnetto a déjà fourni le sien. Élément nouveau : la suppression de l'aqueduc pose de lourdes contraintes dues à la grande complexité de l'élimination des gravats (tri du béton, des résidus de ferrailles...) ; le devis Minnetto est peut être sous estimé (17000 E). Prévoir le maintien de l'arrivée d'eau de la source des Bussets, par un tuyau aérien en polyéthylène (?).

- *Les Granges* : protection de la canalisation par pieux, épis et ripisylves pour environ 10.000 E .

- *L'Isclé* : enterrement de la canalisation d'eau potable à 2,50m sur 30m de long et protection du chemin communal.

A prévoir sur l'ensemble de ces travaux, deux pêches électriques.

- *Aval du Pont de Pierre* après la sortie du Rif : protection des berges de terrains privés à la charge des propriétaires mais avec une incidence possible sur l'avenir de la station d'épuration si rien n'est fait ; une participation de la mairie à ces travaux est donc envisagée.

A près délibération, l'engagement des travaux et la recherche de financements par la commune sont acceptés à l'unanimité.

6 – Dans le cadre de ces travaux, rencontre des propriétaires concernés et signature d'une convention autorisant la commune à engager ces actions est programmée.
Délibération et acceptation à l'unanimité du processus.

7 – Questions diverses :

- Comité des fêtes : démission de Sabine, restent en poste Kathleen, Aurélie et Sophie.

Le thème retenu pour la fête du 14 juillet est 'la citoyenneté' avec musique et buvette /repas selon évolution de la situation sanitaire.

- la dotation de Barret pour l'année est de 67.000 E, soit le paiement des salariés du village.

- L'État prendrait en charge les dépenses des communes indues par le corona virus (2000 € pour l'achat de 400 masques).

- Les formalités administratives que la commune paie à la CCSB sont augmentées. Sans autre alternative possible, ces nouveaux montants sont acceptés à l'unanimité.

- La commune cotise au Fonds de solidarité Logement : 89,20 E/an ; le renouvellement de la cotisation es voté à l'unanimité.

- Préau de l'école et abri à vélos : l'ensemble de ces travaux se monterai à environ 3000 E (seuls les matériaux sont à payer) et peuvent être réalisés en deux tranches. Travail réalisé sans salaire par Sébastien, couvreur, à Barret le Haut avec l'aide de quelques bénévoles. Prévoir une assurance pour ces bénévoles.

- Pour l'école, suite à la pandémie, l'obligation de disposer d'un thermomètre lazer (76,80 E) a contraint l'enseignante à cet achat.

Délibération et acceptation à l'unanimité pour ce remboursement et celui de Y. Madiot qui a fourni le Gel antiseptique.

- une permanence à la mairie de deux matinées est convenue en l'absence de Sabine mercredi 15 (Annick) et jeudi 16 (Yolande).

Fin de la séance.

